



*Mesdames, Messieurs,  
Chers élus et agents de notre département,*

Le lundi 28 octobre dernier, Monsieur Michel Barnier, Premier Ministre de notre nation, s'est adressé à l'ensemble des préfets de nos territoires dans un élan de redynamisation des projets locaux portés par les acteurs économiques et collectivités territoriales à l'échelle départementale. Dans la communication adressée, il est ainsi demandé aux préfetures de **recenser au mieux possible l'intégralité des projets qu'ils soient d'ordre économique ou social et qui se retrouvent freinés face aux normes des réglementations mises en place.**

Ainsi, l'Etat prévoit de faire abstraction de la complexité des réglementations afin de permettre à nos départements de relancer et d'accélérer l'aboutissement des projets réalisés et soutenus aussi bien par nos communes que nos acteurs privés. Nommés « contrats de simplification » par le Premier Ministre, le gouvernement souhaite démarrer un nouveau travail collaboratif au quotidien avec également **l'idée d'un assouplissement du droit de dérogation des préfets suite au décret du 8 avril 2020.** Nous ne pouvons que saluer l'initiative d'une telle mesure.

Dans cette idée, **Madame la Préfète de l'Oise devra ainsi sélectionner quatre à cinq projet dits « structurants » dans le département,** à condition qu'ils soient déjà avancés et avant tout ralentis par toute forme de règles et procédures nuisant à leurs réalisations voire obstruées par la délivrance d'autorisations préalables. De plus, d'autres critères sont également mis en avant tels que la vérification de la « solidité de leur financement ».

**La Préfète de l'Oise a donc pour mission de fournir une liste pertinente comprenant jusqu'à cinq projets locaux d'ici le 20 novembre avec pour objectif d'apporter des solutions dans un délai de deux mois.**

Pour se faire, l'État s'engage à pouvoir doter les préfets d'un droit de dérogation, d'arbitrer au niveau du Premier Ministre les questions relatives aux instructions interministérielles des projets ou d'identifier les difficultés résultant de dispositions, qu'elles soient réglementaires ou législatives afin de modifier et assouplir ces dernières.

Nous espérons que cet assouplissement soit un premier pas vers une nouvelle synergie solide entre nos collectivités et le gouvernement afin d'avancer ensemble vers un épanouissement complet de nos territoires.

*Avec tout notre dévouement,*

*L'Union des Maires de l'Oise*